

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **6 juin 2023**, en présentiel, à 19 h, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1 - ARRIVÉ à 19 h 50
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Est absent :

Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 09 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 2 mai 2023**
- 4. Rapport des membres du conseil municipal**
- 5. Période de questions**
- 6. Rapport du service incendie**
 - 6a Recommandation d'embauche d'un pompier recrutée à temps partiel -REPORTÉ ;
 - 6b CPE Ballon rouge – demande visite des pompiers et mascotte ;
 - 6c Lettrage camion incendie et caserne ;
 - 6d Autorisation déplacement pompier – mandaté une personne ;
 - 6e Demande de subvention pour la mise en place d'une régie incendie ;
 - 6f Approbation des dépenses incendie ;
- 7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments**
 - 7a** Employés de voirie – inscription OTUND ;
 - 7b** Achat – radio de communication pour la voirie ;
 - 7c** Parc Armand-Prévost – approbation texte et dépenses pancarte à la mémoire Armand Prévost ;
 - 7d** École Notre-Dame-de-Lorette – demande de diminution de la vitesse rue Notre-Dame Ouest et rue Chapleau ;
 - 7e** Mise en vente du camion Chevrolet gris municipal ;
 - 7f** Échéancier révisé des travaux de la TECQ – Principale Sud
 - 7g** Approbation des vacances employé voirie ;
 - 7h** Approbation des dépenses de voirie ;

8. Développement et projets spéciaux ;

- 8a Résolution - Projet Murmure de chez nous ;
- 8b Approbation du projet de mise à niveau de la patinoire ;
- 8c Adjudication de contrat sur invitation << Construction d'une patinoire en béton>>
- 8d Projet de développement – lot 4 999 912 ;
- 8e Projet de développement – proposition éclaircissement AFC des Appalaches et droit de passage ;
- 8f Murmure de chez nous – délégation au comité ;

9. Législation

- 9a Avis de motion – Remplacement des R92-17 et R89-16 relatif aux événements extérieurs ;
- 9b Adoption du Règlement 143-23 régissant la construction de rues, chemins, rangs municipaux ou privés ;

10. Administration

- 10a Rapport de la directrice générale
- 10b Autorisation dépenses pour l'entretien ménager ;
- 10c Dépôt du rapport 2022 du Maire ;
- 10d Dépôt – Prolongation de la TECQ ;
- 10e Appui - Demande d'intervention de la FQM – Transmission des états financiers ;
- 10f Dépôt – Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec ;
- 10g Demande d'information sur la politique environnementale locale ;
- 10h Dépôt – Réception soumission pour le service de collectes des encombrants
- 10i Proposition d'un nom pour le lettrage du camion – Service intermunicipal LSHLC ;
- 10j Invitation au premier congrès FemmÉlues et Appel de candidature pour les prix et reconnaissances 2023 ;
- 10k Demande d'aide financière – Les roses pour la cause ;
- 10l Approbation des dépenses pour chaises et tables pour salles ;
- 10m Entériner AGA de Sentiers Frontaliers pour agent de développement ;
- 10n Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées ;
- 10o Invitation – membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;
- 10p Adhésion – La Passerelle ;
- 10q Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE) ;
- 10r Invitation AGA – Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) ;
- 10s Invitation – Table de concertation des personnes âgées du HSF ;
- 10t Entériner – invitation canadaman – rencontre au Musi-Café ;
- 10u Invitation – Réseau Éclaireurs et le Continuum HSF ;
- 10v Invitation – Séjour expérience en Estrie ;
- 10w Invitation comité de révision – Fonds Marche/Cours pour le Haut ;
- 10x Entériner l'invitation – Inauguration de l'exposition – Capture ton patrimoine ;
- 10y Invitation – 48^e AGA de Réseau BIBLIO de l'Estrie ;
- 10z Dépôt – Aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques bonifiée ;
- 10aa Résolution municipale pour adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques
- 10bb FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste ;
- 10cc Invitation AGA – Carrefour jeunesse emploi du HSF
- 10dd Invitation AGA – SADC du Haut-Saint-François ;
- 10ee Approbation des vacances des employées de l'administration ;
- 10ff Appui à la Journée des finissantes et des finissants 2023 ;
- 10gg Demande d'appui concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant le tabagisme, en matière de produit de vapotage ;
- 10hh Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte ;
- 10ii Soirée reconnaissance pour les finissants ;

11. Urbanisme

- 11a Discussion concernant les chemins privés et Cohoes ;
- 11b Règlement d'un plan d'aménagement d'ensemble et/ou contrôle intérimaire ;
- 11c Lettre pour les nouveaux résidents des chemins privés ;
- 11d Renouvellement service d'inspection municipale 2023 – Urbinspec ;
- 11e Démission de deux membres du CCU et affichage de poste ;

12. Agent de développement

12a	Discussion - Sentiers et projets en cours
13.	Loisirs, culture et bibliothèque
13a	Résolution Subvention Canada en fête 2023 – Accord de subvention ;
13b	Jardin communautaire – démission hortultrice ;
13c	Autorisation dépenses – enseignes réglementation de la patinoire et terrain de balle ;
13d	Marché public - Demande entreposage et/ou remise ;
13e	Marché public – demande de paiement permis boisson annuel ;
13f	Maison des jeunes – calendrier d'activité ;
13g	Demande Chevaliers de Colomb – meubles et tables ;
14.	Dépôt de la correspondance
15.	Correspondance à répondre
16.	Varia
16a	Réserve eau en cas incendie majeur ;
17.	Présentation des comptes
18.	Rapport de la mairesse
19.	Période de questions
20.	Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que Monsieur Olsen, conseiller 5 demande l'ajout de deux points dans varia :

- A – Asphaltage Principale Nord ;
- B – Réserve eau en cas incendie majeur ;

Que le conseil accepte l'ajout du point : Réserve eau en cas d'incendie majeur et reporte le point sur l'asphalte de la Principale Nord au prochain atelier ;

Que l'ordre du jour est adopté par les membres du conseil.

2023-06-233

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 2 mai 2023 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie des procès-verbaux du 2 mai 2023 ;

Attendu que les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents le 2 mai 2023 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 2 mai 2023 ;

2023-06-234

Résolution adoptée à l'unanimité.!

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

La conseillère Madame Hélène Côté Lambert annonce sa participation pour le comité de Marches et cours pour regarder à changer les règlements concernant la sélection des personnes ayant droit à l'aide financière pour l'inscription au camp de jour. Celle-ci mentionne sa participation à la pièce de théâtre de la Table de concertation des aînées du HSF.

Madame Chantal Lacoursière, conseillère 4 parle de son implication au sein de la bibliothèque municipale ainsi que des nombreux changements qui auront lieu. Elle mentionne sa participation à une rencontre avec l'organisme La Passerelle.

Monsieur Paul Olsen, conseiller 5 mentionne sa participation au comité des collectes, sa participation à la soirée des bénévoles ainsi que sa participation à l'inauguration de l'exposition <<Capture ton patrimoine>> qui a eu lieu à la Galerie d'art Cookshire-Eaton.

Madame Johanne Delage parle de sa participation au Colloque Espace MUNI concernant les enfants. Celle-ci mentionne les avancements du comité pour le regroupement en loisir.

5. Période de questions

Les citoyens dans la salle demandent les questions suivantes :

- Est-ce que les chemins de terres seront tous nivelés avant de mettre l'abat-poussière. La direction répond que la demande sera transmise à Monsieur Luc Bibeau pour voir où ils en sont rendus.
- Les gens demandent plus d'explications concernant les poubelles et le fonctionnement de celle-ci ;
- Monsieur Ferland parle de son travail à faire à L'abri-bois ;
- On demande si les plastiques agricoles seront un jour récupérés.

6. Rapport du service incendie

- a. Recommandation d'embauche d'un pompier recrue à temps partiel ;**

REPORTÉ

- b. CPE Ballon rouge – demande visite des pompiers et mascotte;**

Considérant que le CPE Ballon rouge aimerait avoir la visite des pompiers afin que les enfants puissent les rencontrer et être sensibilisés;

Considérant que ceux-ci voudraient faire une activité avec eux ainsi que la mascotte;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que les membres du conseil entérinent l'autorisation des pompiers à faire cette sortie pour le CPE Ballon rouge afin de sensibiliser les petits du centre de la petite enfance ;

Que les pompiers seront rémunérés pour cette sortie.

2023-06-235 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

c. Lettrage camion incendie et caserne ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que les membres du conseil autorisent le lettrage de l'autobus incendie sur les côtés, porte et devant pour un montant de 355 \$ plus taxes ;

Que les membres du conseil autorisent le lettrage réfléchissant sur des panneaux en aluminium pour les portes de la caserne incendie pour un montant de 375 \$ plus taxes ainsi que 20 \$ de frais de transport.

2023-06-236 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

**d. Autorisation déplacement pompier –
mandater une personne ;**

Considérant que pour diverses raisons tel le déplacement des camions incendie pour des garages à l'extérieurs de la municipalité où la situation prend, le pompier qui chauffera le camion incendie ainsi qu'une autre personne pour rapporter le pompier ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que les membres du conseil autorisent les employés de voirie avec les camions de voirie à dépanner les pompiers quand il s'agit de transport des camions incendie pour des réparations et tous autres déplacements en dehors de la municipalité et si cela prend un véhicule pour le retour.

2023-06-237 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

**e. Demande de subvention pour la mise en
place d'une régie incendie;**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Attendu que les municipalités de La Patrie, Chartierville et Canton de Hampden désirent présenter un projet de la régie incendie dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert

Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet de la régie incendie et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme le Canton de Hampden organisme responsable du projet.

Monsieur Paul Olsen, conseiller #5 vote contre la présente résolution.

2023-06-238

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

f. Approbation des dépenses incendie;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert

Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Vignette SAAQ véhicule urgence - 850.85 \$
- Remb. Rapport médical pour permis 4A – 40 \$
- Insigne Directeur et étui – 154.14 \$
- Diesel – 76.18 \$

Grand total de 1 121.17 \$ avec taxes.

2023-05-239

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Employés de voirie – Inscription OTUND ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert

Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise l'inscription de Madame Francine Talbot, au programme de qualification des opérateurs en eau potable à distance à la formation qui sera le plus tôt possible, pour un montant de 2 960 \$ plus taxes est prévu pour les frais d'inscription ;

Que le conseil de la municipalité de La Patrie fasse l'inscription de Monsieur Mathieu Lambert au programme eaux usées d'Emploi-Québec, un montant de 125 \$ est prévu pour les frais d'inscription ;

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise l'inscription de Monsieur Mathieu Lambert, au programme d'eau usée a distance le plus tôt possible, pour un montant de 3 135 \$ plus taxes

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionnes.

2023-06-240 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

b. Achat – radio de communication pour la voirie ;

REFUSÉE

c. Parc Armand-Prévost – approbation texte et dépenses pancarte à la mémoire Armand Prévost ;

Considérant que le parc où se situe l'abri-bois, la patinoire, le tennis, les jeux et le terrain de balle a été nommé le Parc Armand-Prévost par concours municipal ;

Considérant que le conseil souhaitait mettre une affiche expliquant la signification de ce nom au parc ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent le texte reçu de la famille du défunt pour un montant de 300 \$ pour la production de l'affiche en 11 pouces par 17 pouces chez Enseignes Bouffard inc.

2023-06-241 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

Monsieur Richard Blais, conseiller #1 prend place à son siège pour le conseil public à 19 h 50.

d. École Notre-Dame-de-Lorette – demande de diminution de la vitesse rue Notre-Dame Ouest et rue Chapleau ;

Considérant que l'École Notre-Dame-de-Lorette a fait la demande que la vitesse soit diminuée sur les rues Notre-Dame Ouest et Chapleau à 30 km/h ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil mentionnent que l'installation de radars à 50 km/h sur la route 212 Est et Ouest sera faite au courant des deux prochaines semaines ;

Que dans le projet de débarcadères, la commission scolaire devrait envisager l'installation de dos d'ânes sur la rue Chapleau afin de faire ralentir la circulation.

2023-06-242 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}**

e. Mise en vente du Chevrolet gris municipal ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a fait l'acquisition d'un nouveau camion pour la voirie ;

Considérant que le camion Chevrolet 2011 ne sera plus utilisé par la voirie ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'administration à faire une annonce << Faite une offre >> pour vendre le camion Chevrolet 2011 de la voirie ;

Que les personnes intéressées aient jusqu'au prochain conseil municipal pour faire une offre et que la décision de l'acheteur sera prise lors de la séance de conseil de juillet 2023.

2023-06-243 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

f. Échéancier révisé des travaux de la TECQ – Principale Sud ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel de Monsieur Mathieu Boisvert, Chargé de projet pour la TECQ, rue Principale Sud. Celui-ci mentionne que les travaux doivent être reporté au 26 juin car leur sous-traitant de forage n'est pas disponible. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

g. Approbation des vacances d'un employé de voirie ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise les deux semaines de vacances du 10 juillet au 21 juillet inclusivement de l'employé # 1000.

2023-06-244

Résolution adoptée à l'unanimité.

h. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Eau potable, eaux usées – 388.26 \$
- Balayage de rues – 4 767.00 \$
- Signalisation – 1 156.74 \$
- Voirie - Service prof. TECQ 2019-2024 : 4 797.22 \$
- Essence : 656.71 \$
- Divers équipements : 115.29 \$

TOTAL : 11 881.22 \$ avec taxes

2023-06-245

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. Développement et projets spéciaux ;

a. Résolution – Projet Murmure de chez nous ;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire présenter un projet de Murmure de chez nous dans le cadre de l'aide financière ;

Attendu que la municipalité de La Patrie **par résolution # 2023-03-119** désire participer au projet Murmures de chez nous ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Lacoursière appuyé par Madame Geneviève Gilbert et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de La Patrie s'engage à participer au projet de Murmures de chez nous et à assumer une partie des coûts ;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

Que le conseil autorise Madame France Dumont, directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2023-06-246

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

b. Approbation du projet de mise à niveau de la patinoire ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a déposé son plan stratégique de développement 2023-2025 en octobre dernier et qu'il a été adopté par le conseil de la MRC ;

Considérant qu'elle dépose un projet inscrit au plan stratégique de développement 2023-2025, soit la mise à niveau de la patinoire ;

Considérant que la municipalité estime que ce projet permettra à la municipalité de maintenir la population actuelle et les services offerts et est profondément convaincue que des infrastructures de qualité peuvent avoir un impact positif sur le choix de son milieu de vie et donc attirer de nouveaux résidents ;

Considérant que ce projet tend à contribuer à la fois au développement de la municipalité de La Patrie, mais aussi au développement de l'ensemble du Haut-Saint-François en s'appuyant sur les changements souhaités d'Ose le Haut ;

Considérant que le projet de mise à niveau de la patinoire respecte les principes du mode de financement du FRR volet II – local ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la MRC accepte le projet de mise à niveau de la patinoire déposé par la municipalité de La Patrie et accorde le financement de **82 324.80 \$**, dans l'enveloppe dédiée à la municipalité, dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet II – local ;

« Mise à niveau de la patinoire »

FRR volet 2 local :	82 324.80 \$
FRR volet 4 :	50 000,00 \$
Municipalité :	70 325.20 \$

Coût total : 202 650.00 \$

Que le conseil mandate la direction générale pour la signature des documents nécessaires à la réalisation du projet.

2023-06-247

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

**c. Adjudication de contrat sur invitation <<
Construction d'une patinoire en béton >> ;**

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour la Construction d'une patinoire en béton ;

Attendu que les soumissions devaient être reçues avant l'atelier du 30 mai 2023 ;

Attendu que le soumissionnaire suivant a déposé sa soumission pour donner suite à la demande de gré à gré.

1. Excavation Betts

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie procède à l'embauche d'Excavation Betts pour la confection d'une patinoire en béton d'une superficie de 130 pieds par 55 pieds pour un montant total de 92 378 \$ plus taxes ;

Que le format de la patinoire soit inférieur à celle actuellement afin qu'un sentier de glace soit aménager autour de celle-ci pour le patinage libre.

2023-06-248

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

d. Projet de développement – lot 4 999 912 ;

Considérant la proposition de Monsieur Desnoyers concernant le lot 4 999 912 reçue par courriel le 29 mai 2023 à 10 :29 ;

Considérant que cette proposition mentionne :

- Monsieur Desnoyers accepte de céder la partie de la rue faisant une largeur de 18.29 mètres par 131.26 mètres et tel que le croquis joint à la proposition, à la Municipalité pour la somme d'un (1) dollars ;
- Que cette vente soit conditionnelle à la création de la rue dans un délais d'un an ;
- Que l'arpentage de la future rue soit au frais de la municipalité ;
- Que le propriétaire accepte un air de virage en T à l'intérieure du chemin cédé et que ceci soit notarié ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a engagé un biologiste qui viendra à la mi-juin analyser ses terrains pour les milieu hydriques et humides ;

Sur la proposition Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal souhaite reporter cette proposition afin d'attendre les résultats du biologiste pour la faisabilité du projet de la rue ;

Que la municipalité fera la demande au biologiste de Chabot, Pomerleau & Associé par la même occasion d'analyser le chemin offert par le propriétaire du lot 4 999 912 pour un montant de 935 \$ plus taxes ;

Que suite aux résultats obtenu, une réponse sera acheminée au propriétaire du lot 4 999 912.

2023-06-249 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

e. Projet de développement – proposition éclaircissement AFC des Appalaches et droit de passage ;

Considérant que le propriétaire du lot 4 999 912 fera affaire avec l'AFC des Appalaches pour un éclaircissement de son lot et que l'AFC des Appalaches demande une autorisation de passage sur le chemin situé sur l'un de ses lots ;

Considérant que l'AFC des Appalaches propose à la Municipalité de La Patrie de faire l'éclaircissement de sa nouvelle rue, et ce, seulement en échange du bois coupé ;

Considérant que l'AFC des Appalaches demande le droit de passage sur le terrain de la municipalité de La Patrie pour sortir du bois du propriétaire du lot 4 999 912 ;

Sur la proposition Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie accepte que l'AFC des Appalaches coupe les arbres sur la surface du lot 5 001 286 et garde les arbres coupés ;

Que le conseil accepte que l'AFC des Appalaches ait une autorisation de passage temporaire sur les terrains 5 001 286, 4 999 830 et 4 999 831 pour sortir le bois couper du lot du propriétaire voisin.

2023-06-250 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

f. Murmure de chez nous – délégation au comité ;

Considérant que pour le projet <<*Murmure de chez nous*>> deux personnes doivent être mandatées pour siéger sur le comité qui participera à la réalisation du film qui sera diffusé ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie mandate Monsieur Jean-Claude Vézina et Madame Hélène Côté Lambert à siéger sur le comité pour le projet <<Murmure de chez nous>>.

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-251 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

9. Législation

a. Avis de motion – Remplacement des R92-17 et R89-16 relatif aux événements extérieurs ;

Monsieur Richard Blais, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant les R92-17 et R89-16 relatifs aux événements extérieurs ;

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2023-06-252 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

b. Adoption du Règlement 144-23 régissant la construction de rues, chemins, rangs municipaux ou privés ;

ATTENDU QUE l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1) accorde compétence à la municipalité en matière de voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la construction des rues et infrastructures fasse de manière que celles-ci procurent le niveau de services auquel les usagers peuvent s'attendre ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Monsieur Richard Blais

APPUYÉ par : Madame Chantal Lacoursière

Section 1.01 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Terminologie

Conseil : Membres du conseil municipal de la Municipalité de La Patrie.

CCDG : Cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec.

Emprise : Désigne la largeur hors de la rue, y incluant les fossés, trottoirs et autres infrastructures ou équipements municipaux.

Fonctionnaire désigné : Inspecteur municipal, directeur des travaux publics, directeur général et tous représentants autorisés par le conseil municipal.

MTQ : Ministère des Transports du Québec.

Municipalité : La Municipalité de La Patrie.

Ponceau : Conduit dont l'installation permet l'écoulement de l'eau dans un réseau de drainage (incluant fossé, cours d'eau...).

Rues privées : Voie de circulation de juridiction privée, construite à l'intérieur d'une emprise minimale de 15 mètres, qui n'a pas été cédée à la Municipalité, qui permet l'accès aux propriétés qui en dépendent. L'ensemble des conditions et normes du présent règlement s'applique aux chemins privés.

Rues publiques : Voie de circulation qui appartient à la Municipalité.

Services publics : Réseau d'utilité publique tels que l'électricité, gaz, téléphone, aqueduc, égouts ainsi que les équipements et accessoires s'y rattachant.

ARTICLE 3 : Dispositions interprétatives

3.1 Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des rues privées et publiques actuelles et projetées sur le territoire de la Municipalité.

3.2 Application du règlement

Le fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du présent règlement est un officier municipal, dont le directeur général ou le directeur des travaux publics.

Le conseil peut nommer une ou des personnes autres, pour voir à l'application de ce règlement.

3.3 Fonctions et pouvoirs du fonctionnaire désigné

Le fonctionnaire désigné a le devoir de veiller à l'application de toutes les dispositions du règlement régissant la construction des rues.

À cet effet, il peut :

- 1) Délivrer ou refuser de délivrer tout permis requis par la présente réglementation selon que les exigences de celle-ci sont satisfaites ou non, dans la mesure où l'esprit du règlement est respecté.
- 2) Lors du refus de délivrer un permis, informer par écrit le requérant des raisons qui justifient ce refus.
- 3) Visiter et examiner toute propriété pour constater les dispositions du présent règlement sont observées. Les propriétaires, locataires ou occupants des lieux visités sont obligés de le recevoir et de répondre aux questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.
- 4) Préparer, signer et émettre des avis et constats d'infraction, ordonner l'arrêt des travaux et représenter la Municipalité devant la Cour municipale.
- 5) Demander la vérification des plans ou des travaux par un professionnel, aux frais du propriétaire, dans le doute de la conformité des plans ou travaux aux dispositions du présent règlement.
- 6) Suspendre tous travaux lorsque les résultats des essais ne correspondent pas aux normes fixées par le présent règlement et exiger des correctifs sur les éléments déficients, aux frais du propriétaire.
- 7) Suspendre tout permis lorsque les travaux contreviennent au présent règlement ou lorsqu'il juge que la construction est dangereuse.
- 8) À la suite d'un jugement, voir à l'application des décisions de la Cour.
- 9) Tiens un registre de tout document accompagnant la demande.

3.4 Permis

- 1) Tout propriétaire ou promoteur qui entend réaliser des travaux de construction d'une rue privée ou publique sur le territoire de la municipalité doit au préalable obtenir un permis autorisant la réalisation desdits travaux conformément aux conditions au présent règlement, de même qu'à tout règlement municipal, provincial et fédéral applicable.
- 2) Toute modification apportée aux plans et documents après l'émission du permis doit être approuvée par le fonctionnaire désigné avant l'exécution des travaux ainsi modifiés. Dans un tel cas, les frais à encourir seront ceux d'un nouveau permis. Le fonctionnaire désigné ne peut approuver les modifications que si elles sont conformes aux dispositions du présent règlement et à l'ensemble des règlements applicables.

Cette approbation n'a pas pour effet de prolonger la durée du permis.

- 3) Sauf dispositions spéciales, lorsque l'objet d'une demande est conforme aux dispositions de la présente réglementation, le permis demandé doit être délivré à l'intérieur de 30 jours calendrier de la date de réception de la demande par le fonctionnaire désigné.

Si une demande est incomplète, la date de réception des renseignements additionnels est considérée comme la date de réception de la demande.

- 4) Tout permis est nul et non avenue s'il n'y est pas donné suite dans les 6 mois suivant la date d'émission.

La construction d'une rue doit être complétée dans l'année suivant la date d'émission du permis. Soit 1 an pour la fondation, le pavage en couche unique, la stabilisation des talus et les fossés.

Passé ces délais, la Municipalité peut entamer toute procédure légale appropriée conformément aux dispositions du présent règlement.

- 5) Un permis de construction doit être placé bien en vue, pendant la durée entière des travaux, sur l'emplacement où ils sont exécutés.

3.5 Coûts des permis

Des honoraires sont exigés du requérant pour l'étude de toute demande de permis de construction de rue tels que décrétés par le conseil, soit XXXX \$ (300 à 500 \$)

3.6 Permis de construction

1) Forme de la demande

Toute demande de permis de construction d'une rue privée ou publique doit être adressée au fonctionnaire désigné et doit comprendre les documents suivants :

- a. Dans le cas d'une demande pour procéder à la construction d'une rue privée ou publique, des plans préparés et scellés par un ingénieur sur lesquels doivent apparaître :
 - les limites de l'emprise requise ;
 - la structure de la surface de roulement ;
 - le profil longitudinal prévu, avec les % aux changements de pentes ;
 - le % des pentes transversales ;
 - les rayons de courbure au centre de la section pavée ;
 - le drainage prévu pour les eaux de surface ;
 - les servitudes requises pour le drainage des ouvrages proposés et autres équipements connexes ;
 - l'emplacement, le diamètre, le type des ponceaux et les détails de mise

- en place ;
 - l'emplacement et la longueur des dispositifs de retenues (glissières de sécurité) proposés ;
 - la vitesse de conception du chemin ;
 - l'emplacement et les détails des services d'utilités publiques devant se retrouver sur ou sous l'emprise du chemin, ainsi que les servitudes requises ;
 - un certificat de propriété du ou des terrains servant d'assise à la future rue.
- b. Dans le cas d'une demande pour construire un pont ou installer un ponceau à es fins publiques ou privées pour permettre la traversée d'un cours d'eau intermittent ou non, un plan indiquant :
- Plan et profil préparés et scellés par un ingénieur ;
 - Matériaux, classe, diamètre du ponceau ;
 - Ligne naturelle (étiage, hautes eaux, crues) ;
 - Profil naturel du cours d'eau et des rives allant jusqu'à 10 m de la ligne des hautes eaux de part et d'autre du cours d'eau, aval et amont ;
 - Interventions temporaires ou permanentes dans le cours d'eau sur 10 m en amont et en aval de l'emplacement du ponceau ainsi que sur la zone de 10 m mentionnée précédemment ;
 - Modification des rives (s'il y a lieu), pente, matériaux, méthode de stabilisation et de remise en état (plantation d'arbuste, ensemencement hydraulique...) ;
 - La ou les autorisations requises du ministère de l'Environnement, notamment, s'il y a lieu ;

ARTICLE 4 CONSTRUCTION

4.1 Rue pavée avec fossé (Périmètre urbain)

Toute nouvelle rue dans le périmètre urbain doit respecter les normes suivantes issues du CCDG – infrastructures routières du MTQ :

Terrassement : L'infrastructure sur laquelle repose les fondations de chaussées est composée de matériel de classe B exempt de terre végétale. L'infrastructure doit être densifiée à 92% du Proctor modifié. Une couronne de 4 % est aménagée en surface de l'infrastructure lors de la construction.

Sous-fondation : La sous-fondation est un matériel de classe A de 300 mm d'épaisseur dentifiée à 95 % du Proctor modifié.

Fondation inférieure : La fondation inférieure est composée de pierre de carrière concassée de type MG-56 conforme aux normes 2101 et 2102 du MTQ, dernière version. La fondation inférieure a une épaisseur minimale de 230 mm densifiée à 95 % du Proctor modifié.

Fondation supérieure : La fondation supérieure est composée de pierre de carrière concassée du type MG-20 conforme aux normes 2101 et 2102 du MTQ, dernière version. La fondation supérieure a une épaisseur minimale de 150 mm densifiée à 98 % du Proctor modifié.

Béton bitumineux : Le béton bitumineux doit être conforme à la norme 4201 du MTQ. Une couche de base densifiée de 55 mm d'épaisseur composée d'enrobé bitumineux EB-20 ou EB-14 repose sous la couche de surface composée d'un enrobé bitumineux EB-10S d'une épaisseur densifiée de 45 mm.

4.2 Rue non pavée (Hors périmètre urbain)

Toute nouvelle rue située hors du périmètre urbain doit respecter les normes suivantes issues du CCDG – infrastructures routières du MTQ :

Sous-fondation : La fondation inférieure est composée de pierre de carrière concassée du type MG-112 conforme aux normes 2101 et 2102 du MTQ, dernière version. La fondation inférieure a une épaisseur minimale de 300 mm densifiée à 95 % du Proctor modifié.

Fondation supérieure : La fondation supérieure est composée de pierre de carrière concassée du type MG-20b conforme aux normes 2101 et 2102 du MTQ, dernière version. La fondation supérieure a une épaisseur minimale de 200 mm densifiée à 98 % du Proctor modifié.

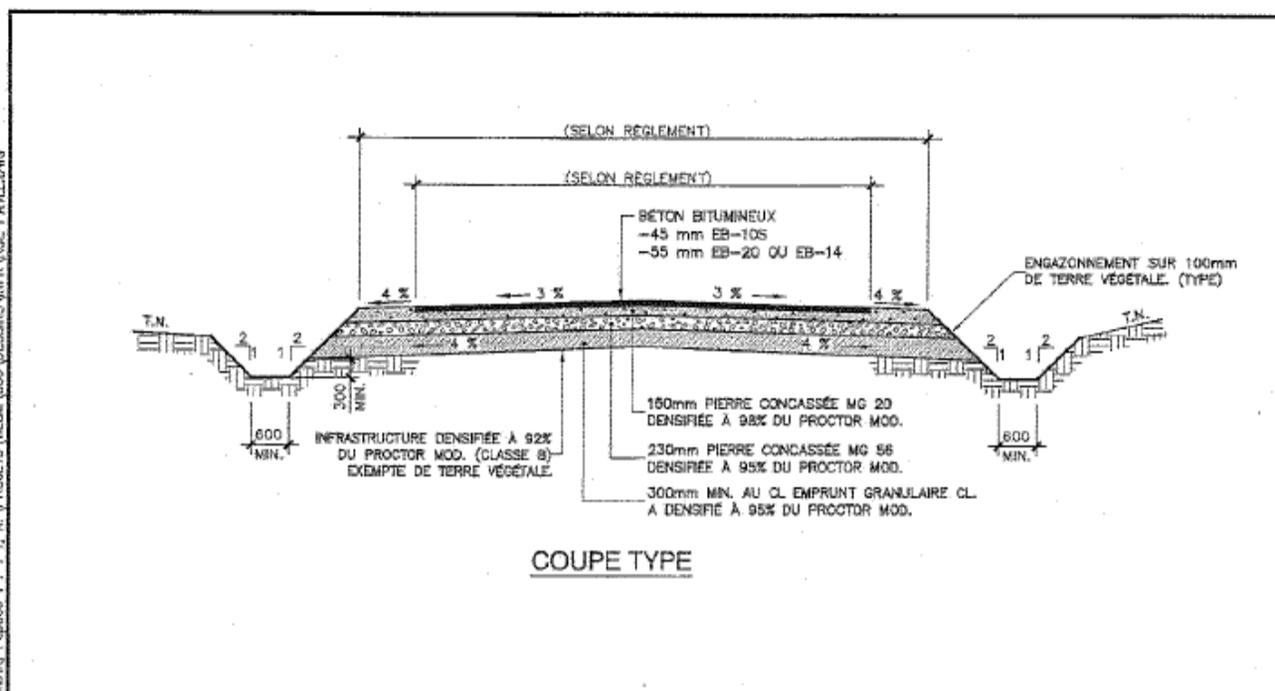
(VOIR CROQUIS ANNEXÉS À LA PRÉSENTE)

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

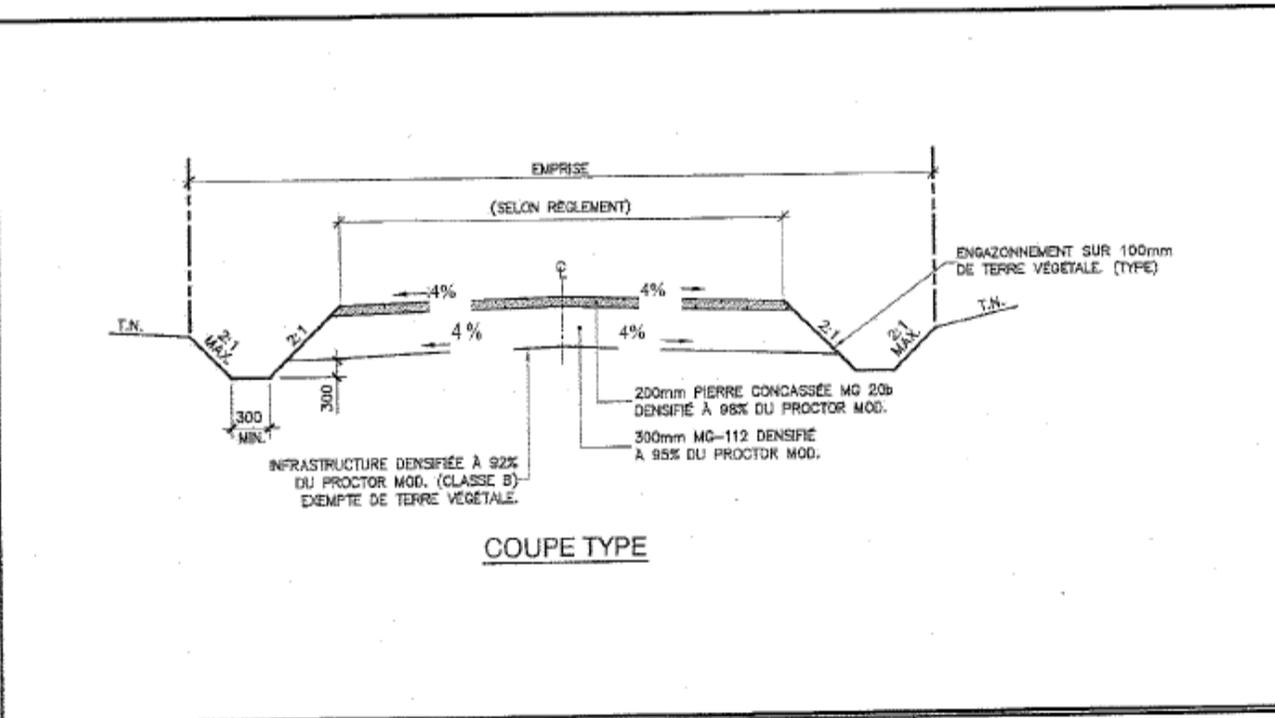
ANNEXE

28 Nov. 2006, 09:37:27, JACMAR, Papeete 1 : 1.1. X:\PROJETS\TECH\063\DESSINS\INF\RUE_PAVE.DWG



RUE PAVÉE
FONDATION 680mm AVEC FOSSES
MILIEU URBAIN OU RURAL

28 Nov. 2006, 09:38:45, JACMAR, Papeete 1 : 1.1. X:\PROJETS\TECH\063\DESSINS\INF\RUE_PAVE.DWG



CHEMIN NON PAVÉ
FONDATION 500mm AVEC FOSSES
MILIEU RURAL

10. Administration

a. Rapport de la directrice générale ;

La directrice générale apporte la demande d'un citoyen situé sur la rue Principale Sud et ayant une fuite eau entre le poteau de service et le réseau aqueduc sur la rue principale sud. Celui-ci désire que la municipalité creuse pour trouver la fuite eau car cela engendre des sifflements dans sa maison, ce qui fait du bruit la nuit. Celui-ci s'inquiète pour les conséquences sur sa propriété. Les membres du conseil prennent connaissance de la présente demande ainsi que des recommandations de l'employé de voirie et de l'opérateur du réseau d'eau potable et d'eau usée. L'opérateur ne veut pas creuser tout suite étant donné qu'il n'a pas encore repéré la fuite eau et que celle-ci finira par sortir et être localisée. Faire venir un spécialiste pour rechercher la fuite engendrait des coûts dispendieux. En prenant en considération les commentaires du citoyen et sachant que cela engendre des dérangements. Prenant aussi les dires de l'opérateur d'eau potable, le conseil opte pour continuer à agir comme les recommandations de l'opérateur de l'eau potable. Ceci serait dispendieux de faire venir tout de suite le spécialiste des fuites en eau potable alors que la procédure habituelle n'a pas été faite en totalité.

La directrice générale apporte la plainte d'un citoyen concernant le bruit des camions d'excavateurs dans le village quand ceux-ci utilisent leurs freins moteurs très tôt le matin. L'excavateur concerné est avisé des plaintes reçues concernant les freins moteurs par respect de la réglementation des nuisances et des citoyens dans le village.

b. Approbation des dépenses pour l'entretien ménager ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| • Laveuse à pression gaz | 399.00 \$ |
| • Boyaux d'arrosages pour laveuse | |
| • (2x 100 pieds) | 250.00 \$ |
| • Aspirateur | 300.00 \$ |

Total : 949 \$ + tx applicables

2023-06-254

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

c. Dépôt du rapport 2022 du Maire ;

La mairesse de la municipalité de La Patrie fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code

municipal du Québec. Le présent rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminée par le conseil.

d. Dépôt – Prolongation de la TECQ ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel du ministre des Affaires municipales et Habitation du Québec concernant que l'actuel Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prendra fin maintenant le 31 décembre 2024. Le programme est ainsi renommé TECQ 2019-2024 afin de permettre aux municipalités de terminer leurs travaux prioritaires. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

20 h 16 – Madame Geneviève Gilbert quitte son siège de conseillère #2 et sort de la salle.

e. Appui – demande d'intervention de la FQM – Transmission des états financiers ;

Attendu que les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur ;

Attendu que cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour le MAMH parce qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions ;

Attendu qu'un retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu de taxes ou les remboursements de TVQ, privant les municipalités de liquides ;

Attendu que les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une <<hausse des coûts d'emprunt>> ;

Attendu que la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers, indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants ;

Attendu qu'effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions municipales à bout de souffle, épuisées, avec des départs à la retraite où l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate ;

Attendu que les plus petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en

matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe ;

Attendu que sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1000 habitants reflétant cette dure réalité ;

Attendu que certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madelaine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie ;

Attendu que dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité de firmes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région ;

Attendu qu'en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main d'œuvre qualifiée avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires ;

Attendu que plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus peuplées et plus stables ;

Attendu que dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard ;

Attendu qu'à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel ;

Que la FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets comptables ;

Que la FQM et l'UMQ se penchent urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié ;

Que la Municipalité de La Patrie transmette cette résolution à toutes les municipalités visées et qualifiées <<retardataires>>

dans le rapport de mars 2022 en leur demandant de faire parvenir cette résolution à la FQM et à l'UMQ ;

Que la Municipalité de La Patrie transmette également cette résolution à la MRC de La Matanie afin que cette dernière appuie dans sa démarche la Municipalité des Méchins, dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ.

2023-06-255

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

f. Dépôt – Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant le calcul détaillé du montant alloué pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec pour l'année 2023. Ce montant est de 13 411 \$ versé d'ici le 31 mai 2023 pour la Municipalité de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

20 h 18 – Madame Geneviève Gilbert, conseillère 2 reviens dans la salle du conseil et reprend son siège.

g. Demande d'information sur la politique environnementale locale ;

Considérant que Madame Magali Boutroy, chargée au développement durable au sein de la coopérative horticole Groupez fait la demande au conseil municipal à savoir si celui-ci, d'ici 2025, avait des projets pouvant impacter la distribution des Publisacs à l'instar de la ville de Montréal ;

Considérant que la Ville de Montréal a rédigé un règlement qui encadre la distribution et interdit l'usage du plastique d'emballage des Publisacs ;

Considérant que ceux-ci aimeraient connaître si la Municipalité de La Patrie envisage aussi de mettre en place ce type d'initiative ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie confirme qu'elle n'envisage aucun type d'initiatives dans sa municipalité pour l'instant.

2023-06-256

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

h. Dépôt – Réception soumission pour le service de collecte des encombrants ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la résolution 2023-05-246 de la Ville de Scotstown concernant la réception des soumissions pour le service de collecte des encombrants. Les membres du conseil prennent connaissance de la présente résolution.

i. Proposition d'un nom pour le lettrage du camion – Service intermunicipal LSHLC ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la question de la Ville de Scotstown reçue par courriel qui demande de leur soumettre le choix d'un nom pour le service des collectes et qui servira pour le lettrage du camion considérant le nom du service <<Service intermunicipal LSHLC>> qui a été donné au début lors de la présentation de l'entente. Les membres du conseil suggèrent de garder le nom donné initialement pour le lettrage du camion des collectes.

j. Invitation au premier congrès FemmÉlues et Appel de candidature pour les prix et reconnaissances 2023 ;

REFUSÉE

k. Demande aide financière – Les roses pour la cause ;

REFUSÉE

l. Approbation des dépenses pour chaises et tables pour salles ;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées pour le budget 2024 de la Municipalité de La Patrie.

Ces dépenses sont :

Salle municipale : (230 personnes et 58 tables)

- Chaises (230 à 38.75 \$) 8 912.50 \$
- Tables (8 à 115 \$) 920.00 \$
- Rangement chaises et tables sur roues (6) 2 256.00 \$

Centre communautaire (160 personnes et 40 tables)

- Chaises (160 à 38.75 \$) 6 200.00 \$
- Tables (40 à 115 \$) 4 600.00 \$
- Rangement chaises et tables sur roues (4) 1 504.00 \$

Total : 24 392.50 \$ + tx applicables

m. Entériner AGA de Sentiers Frontaliers pour agent de développement ;

Considérant que l'agent de développement, Monsieur Alain Farmer s'est déplacé pour participer à l'AGA de Sentiers frontaliers dans le but d'obtenir des informations, des contacts ainsi que des subventions ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil entérinent l'autorisation de sortie pour la participation de l'agent de développement à l'AGA des Sentiers Frontaliers ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-258 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiii}

n. Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées ;

Considérant qu'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

Considérant que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés;

Considérant que la vingt-septième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à réaliser pour rendre notre société plus inclusive;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société;

Sur la proposition Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer;

Que la municipalité de La Patrie proclame la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2023 sous le thème << Contribuer à 100%>> en publicisant l'information sur les réseaux sociaux, le site Web et le Jaseur municipal ;

2023-06-259 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

o. Invitation – membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;

Considérant que le COGESAF est un organisme de concertation regroupant les usagers de l'eau de l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François s'étendant sur les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches ;

Considérant que le COGESAF est une table de concertation ayant une mission de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal désire être membre de soutien pour un montant de 25 \$;

Que Monsieur Paul Olsen soit mandaté au niveau du COGESAF, Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François.

2023-06-260 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

p. Adhésion – La Passerelle ;

ANNULÉ

q. Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉ) ;

REFUSÉE

r. Invitation AGA - Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE);

REFUSÉE

s. Invitation – Table de concertation des personnes âgées du HSF ;

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Hélène Côté Lambert à participer à la pièce de théâtre << La pension

Auclair>> dans le cadre de la Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et offert par la Table de concertation des personnes âgées du HSF qui aura lieu le 1 juin prochain à 14 h au Centre communautaire de Dudswell ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-261 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

t. Entériner – Invitation Canadaman – rencontre au Musi-Café;

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Appuyé par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de Madame Johanne Delage pour l'invitation de la Ville de Mégantic à participer à la rencontre concernant le Canadaman au Musi-Café de Mégantic ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-262 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvii}

u. Invitation – Réseau Éclaireurs et le Continuum HSF ;

Considérant que le réseau Éclaireurs et le Continuum HSF convie la municipalité à un 4@6 des partenaires afin de souligner l'arrivée de la période estivale et les nombreux projets mis de l'avant cette année ;

Considérant que cette activité vise de plus à remercier l'ensemble des partenaires du territoire pour leur participations aux nombreuses activités du projet ;

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Mesdames Hélène Côté Lambert et Johanne Delage à participer au 4@6 des partenaires organiser par le réseau Éclaireurs et le Continuum HSF qui aura lieu jeudi le 15 juin de 16 h à 18 h à la CDC du HSF à East Angus ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-263 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxviii}

v. Invitation – Séjour expérience en Estrie ;

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi ont décidé de faire découvrir la municipalité de La Patrie durant leur court passage dans le HSF;

Considérant que ceux-ci demandent si le conseil serait intéressé à les accueillir à l'abri-bois pour dîner et que ceux-ci puissent leur faire une présentation PowerPoint sur la MRC;

Considérant que des candidates et candidats voudraient rencontrer les élus pour connaître leurs opportunités professionnelles et concrétiser leur projet d'établissement dans la région;

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Mesdames Johanne Delage, Chantal Lacoursière et Marie-France Gaudreau et Messieurs Paul Olsen et Richard Blais à participer à cette activité organisée par Carrefour jeunesse emploi le mercredi 21 juin 2023 à l'abri-bois de La Patrie.

2023-06-264 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxix}

w. Invitation comité de révision – Fonds Marche/Cours pour le Haut ;

Considérant que les loisirs de la MRC du HSF souhaite créer un comité de relance pour le fonds Marche/cours pour le Haut qui est très bien rempli et pour lequel ils reçoivent très peu de demande financière ;

Considérant que le but de ce comité est de revoir les critères d'admissibilité et de définir un plan de communication afin qu'un plus grand nombre de familles du HSF puissent bénéficier de ce fonds ;

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Hélène Côté Lambert à être sur le comité de relance pour le fonds Marche/cours pour le Haut ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-265 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxx}

x. Entériner l'invitation – Inauguration de l'exposition – Capture ton patrimoine ;

Considérant que la MRC du HSF a invité les élus de la municipalité à assister à l'inauguration de l'exposition «

Capture ton Patrimoine » qui se tiendra le samedi 13 mai 2023 de 13h à 16 h à la Galerie Suzanne-Genest (située au rez-de-chaussée de la Galerie d'art Cookshire-Eaton du 125, rue Principale Ouest, à Cookshire-Eaton). Les visiteurs pourront profiter de l'exposition les samedis et dimanches 13, 14, 20, 21 mai, de midi à 16 h ;

Considérant que « Capture ton patrimoine » est une exposition de photographies présentant l'œuvre récente de jeunes étudiants du secondaire et du 3e cycle du primaire de la MRC, à laquelle s'ajoutent des photographies anciennes provenant de diverses collections et archives de la région ;

Considérant que l'exposition explorait la perception et l'appréciation des générations du Haut Saint-François d'aujourd'hui et d'hier pour leur paysage culturel et leur patrimoine architectural à travers un voyage photographique dans le temps et le territoire de la MRC ;

Considérant que lors de cette inauguration, ce fut l'occasion d'annoncer le ou la gagnant.e du concours de photographie *Capture ton patrimoine*, parmi les jeunes participants de la MRC du Haut-Saint-François qui ont participé à cette activité/concours au début de l'année 2023 ;

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de Monsieur Paul Olsen à participer à cette activité qui a eu lieu le 13 mai 2023 à 13 h à Cookshire-Eaton ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-266

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxi}

y. Invitation – 48^e AGA de Réseau BIBLIO de l'Estrie ;

Considérant que le Réseau BIBLIO de l'Estrie convoque les membres de la corporation à sa 48^e assemblée générales annuelle du Centre régional de service aux bibliothèques publiques de l'Estrie qui se tiendra vendredi le 16 juin 2023 à 13 h, au Centre communautaire Richard-Gingras à Sherbrooke ;

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Appuyé par Monsieur Paul Olsen

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Mesdames France Tardif, Chantal Lacoursière et Monsieur Alain Farmer à participer à l'assemblée générales annuelle du Centre régional de service aux bibliothèques publiques de l'Estrie qui se tiendra vendredi le 16 juin 2023 à 13 h, au Centre communautaire Richard-Gingras à Sherbrooke ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-267

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

z. Dépôt – Aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte de matières organiques bonifiée ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel du ministre Benoit Charrette concernant la demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipements de collecte de matières organiques qui a été bonifiée. En vertu du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, l'aide financière accordée à 12 798 \$ est révisée à un montant maximum de 19 198 \$. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

aa. Résolution municipale pour adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paul Olsen appuyé par Monsieur Richard Blais et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

2023-06-268

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

bb. FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité que l'analyse est concluante et que le service d'urbanisme est démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paul Olsen appuyé par Madame Geneviève Gilbert, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

2023-06-269

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

cc. Invitation AGA – Carrefour jeunesse emploi du HSF ;

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi du HSF fait son assemblée générale annuelle 2022-2023 le mardi 13 juin 2023 à 18 h à East Angus ;

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Chantal Lacoursière à participé à l'assemblée générale annuelle 2022-2023 mardi le 13 juin 2023 à 18 h à East Angus ;

Que les frais divers soient remboursée tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-270

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxv}

dd. Invitation AGA – SADC du Haut-Saint-François ;

Considérant que la SADC organise son assemblée générale annuelle le mercredi 7 juin 2023 de 17 h 30 à 18 h 30 à la salle Jean-Hardy au Centre Paul-Lessard d'Ascot Corner ;

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Johanne Delage à participer à cette assemblée générale annuelle de la SADC qui aura lieu le 7 juin 2023 à Ascot corner ;

Que les frais divers soient remboursée tels que la politique interne le mentionne.

2023-06-271

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxvi}

ee. Approbation des vacances des employés de l'administration ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Appuyé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les vacances du 16 juillet 2023 au 4 août 2023 pour l'employée # 1030 et du 24 juillet 2023 au 4 août 2023 pour l'employée # 1277 ;

Que le bureau municipal soit fermé pendant les vacances de la construction soit du 24 juillet 2023 au 4 août 2023 inclusivement.

2023-06-272

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxvii}

ff. Appuie à la Journée des finissantes et des finissants 2023 ;

Considérant que le vendredi 16 juin, R3USSIR - Éducation Emploi Estrie, en partenariat avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, Alloprof et Télé-Québec, rendra hommage aux finissant(e)s pour cette quatrième édition de la Journée des finissantes et des finissants! ;

Considérant que pour cette journée de festivités, toute la collectivité estrienne et québécoise est invitée à participer à une grande vague de félicitations et de reconnaissance à l'égard des finissant(e)s de tous les niveaux : du primaire à l'université, en passant par la formation générale des adultes et la formation professionnelle ;

Considérant qu’au cours des dernières semaines, des milliers de jeunes et d’adultes ont terminé ou termineront leurs études, ou passeront d’un cycle à un autre. Il s’agit d’une étape marquante qui exige son lot de détermination, de courage, de dévouement et de ténacité ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie souhaite saisir l’occasion de leur exprimer sa fierté, puis les encourage à continuer de façonner le Québec de demain et d’inspirer petits et grands à atteindre leurs objectifs ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal invite le 16 juin 2023, la population à saluer les accomplissements des finissant(e)s de sa municipalité ;

Que la municipalité de La Patrie

- Partagera sur vos médias sociaux les outils de la campagne.

2023-06-273 **Résolution adoptée à l’unanimité.**^{xxxviii}

gg. Demande d’appui concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement d’application de la Loi concernant le tabagisme, en matière de produits de vapotage ;

REFUSÉE

Les membres du conseil souhaitent rester neutre.

hh. Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte;

REPORTÉ

ii. Soirée reconnaissance pour les finissants ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à féliciter les jeunes pour leur persévérance scolaire ainsi que leur détermination à obtenir leur diplôme d’études secondaires ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D’organiser une soirée reconnaissance avec une remise de bourse de 200 \$ qui aura lieu le 18 septembre 2023 à la salle du conseil en collaboration avec la Polyvalente Louis-Saint-Laurent à l’intention des finissants de secondaire V ou d’un DEP avec l’obtention d’un diplôme d’études

secondaires, quelle que soit l'école où il aura obtenu son diplôme ;

Que le finissant ou la finissante demeurait à La Patrie pendant ses études ;

Que le finissant ou la finissante devra avoir obtenu son diplôme avant ses 25 ans maximum.

Que Monsieur Paul Olsen et Mesdames Marie-France Gaudreau et Johanne Delage sont autorisés à participer à cette remise de bourse.

2023-06-274

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxix}

11. Urbanisme et environnement

a. Discussion concernant les chemins privés et Cohoes ;

Monsieur Marc Turcotte explique les nombreuses options concernant les développements privés ainsi que les impacts à long terme aux membres du conseil.

b. Règlement d'un plan d'aménagement d'ensemble et/ou contrôle intérimaire ;

Monsieur Marc Turcotte explique ce qu'est un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les mesures de contrôle intérimaire et le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Les membres du conseil suite aux informations transmises concernant des mesures pouvant être appliquées lors de la gestion de développement privés souhaitent rencontrer les personnes de Notre-Dame-des-Bois afin de mieux comprendre la relation entre le domaine des Appalaches et la municipalité. Une rencontre sera prévue prochainement.

c. Lettre pour les nouveaux résidents des chemins privés ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a refusé par résolution municipale de devenir propriétaire des chemins privés de la compagnie Les Excavation Prévost, situés sur le rang Cohoes ;

Considérant que par le fait même, le fait que ses chemins demeurent privés engendre des absences de services qu'habituellement, la municipalité offre ;

Il est proposé par Madame Chantal Lacoursière

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la confection d'une lettre, en collaboration avec les avocats de

la municipalit , afin que chaque nouveaux propri taire des chemins priv s re oivent cette lettre et soit inform  de la situation et des impacts que les chemins priv s peuvent engendrer sur les services municipaux.

2023-06-275 R solution adopt e   l'unanimit .^{xi}

d. Renouvellement service d'inspection municipale 2023 – Urbinspec ;

Consid rant que le projet d'inspecteur en commun avec d'autres municipalit s suit son cours et que cela n'est pas confirm  ;

Consid rant que l'offre de service d'urb/INSPEC N/REF 2305042 a  t  d pos  par la directrice g n rale aux membres du conseil et que celle-ci reste inchang  depuis le dernier contrat ;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuy e par Madame Genevi ve Gilbert,
Et r solu unanimement par les membres du conseil qui assistent   la s ance.

Que les membres du conseil acceptent de prolonger leur pr sente entent avec la firme urb/INSPEC jusqu'  la fin du mois de d cembre 2023 ;

Qu'urb/INSPEC sera engag  pour 12 heures par semaines pour combler les surcharges de travail et d'animer les s ances du CCU.

2023-06-276 R solution adopt e   l'unanimit .^{xii}

e. D mission deux membres du CCU et affichage de postes ;

Consid rant la d mission de Madame C line Leblanc et Monsieur Camil Jett  au sein du comit  CCU re u par courriel le 24 mai ;

Consid rant que le comit  CCU se doit d' tre si g  par 3 citoyennes et citoyens de La Patrie et que par ses d missions, le comit  doit recruter deux membres ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame H l ne C t  Lambert, appuy e par Madame Genevi ve Gilbert,
Et r solu unanimement par les membres du conseil qui assistent   la s ance.

Que les membres du conseil acceptent la d mission de Madame C line Leblanc et Monsieur Camil Jett  au sein du comit  CCU re u par courriel le 24 mai ;

Que le conseil autorise la directrice g n rale adjointe   faire la publicit  dans le jaseur municipal, le site Web ainsi que le Facebook de la municipalit  afin de recruter deux membres citoyens pour le comit  CCU.

2023-06-277 R solution adopt e   l'unanimit .^{xiii}

12. Agent de développement

a. Discussion – sentiers et projets en cours ;

Monsieur Alain Farmer, agent de développement de la municipalité de La Patrie, donne a donné un résumés des projets en cours de sentiers et piste cyclables de la municipalité de La Patrie lors de l'atelier du 30 mai 2023.

13. Loisirs, culture et bibliothèque

a. Résolution Subvention Canada en fête 2023 – Accord de subvention ;

Considérant que selon la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (c. M-30), un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral ;

Considérant qu'en 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret no 1520-2021 permettant l'exclusion de l'application cette loi les ententes ayant pour objet le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Le Canada en fête, selon certaines conditions ;

Considérant que l'une de ces conditions est de fournir au gouvernement du Québec une résolution adoptée par le conseil municipal puisque qu'il s'agit d'une règle d'application générale pour tous types de demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le ministre du Conseil exécutif ;

Considérant qu'avant de pouvoir signer cet accord, la municipalité doit obtenir la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que l'exclusion du décret 1520-2021 est applicable ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert, appuyée par Madame Chantal lacoursière,
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et Patrimoine canadien dans cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation de la St-Jean de La Patrie ;

Que la municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention ;

Que Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est autorisée à conclure l'accord au nom de la municipalité.

b. Jardin communautaire – démission horticultrice ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la démission de Madame Suzie Lapointe, horticultrice du Jardin communautaire de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance de cette fin de contrat.

c. Autorisation dépenses – enseigne règlementation de la patinoire et terrain balle ;

Considérant que les recommandations des assurances de la municipalité qui sont la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), recommandait que la patinoire ainsi que le terrain de balle aient un affichage avec dessus, ses règlements ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière, appuyée par Madame Hélène Côté Lambert, **Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à faire la dépense de 500 \$ plus taxes chez Enseignes Bouffard inc. pour la production de deux affiches de 3 x 4 pieds où sera indiqué les règlements de la patinoire extérieure ainsi que du terrain de balle afin de respecter les recommandation des assurances MMQ de la municipalité.

2023-06-279 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xliv}

d. Marché public – Demande entreposage et/ou remise;

Considérant la demande du Marché Public pour l'utilisation du conteneur de la municipalité de La Patrie pour l'entreposage de leur matériel pour donner suite à leurs séries d'évènements;

Considérant que la Municipalité est équipée d'un conteneur pour l'entreposage de leurs équipements de loisirs;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Madame Chantal Lacoursière, **Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

Que le conseil municipal autorise le Marché public à faire l'entreposage de leur matériel dans le conteneur de la Municipalité.

2023-06-280 Résolution adoptée à l'unanimité.

e. Marché public – demande de permis de boisson annuel;

Considérant que le Marché public demande à la municipalité si celle-ci peut absorber les frais occasionnés par l'achat de leur permis de boisson annuel;

Considérant que le Marché public est un attrait pour la municipalité de La Patrie et ses habitants;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Madame Chantal Lacoursière,
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise de rembourser la demande de permis de boisson pour un montant de 287.50 \$ au Marché public de La Patrie.

2023-06-281 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xlv}

f. **Maison des jeunes – calendrier d'activité;**

REPORTÉ

g. **Demande des Chevaliers de Colomb – meuble et tables;**

Considérant que Les Chevaliers de Colomb demande si ceux-ci peuvent faire l'installation d'une armoire dans le local 101 du centre communautaire pour optimiser et mieux organiser leurs brunchs;

Considérant que ceux-ci aimeraient faire l'acquisition de deux tables de pique-niques en bois qui sont situées sur le terrain de l'abri-bois;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Madame Hélène Côté Lambert,
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise les Chevaliers de Colomb de mettre un meuble pour leurs besoins au local 101 du centre communautaire ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux tables pour les chevaliers de Colomb et que les autres tables qui ne servent pas soit vendu avec la mention <<Faites une offre>> via le Jaseur municipal, le site Web et Facebook.

Que les tables pourront être couper en deux pour être plus courte pour les personnes qui le désirent.

2023-06-282 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xlvi}

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Correspondances à répondre

La correspondance autres a été envoyé par courriel aux élus municipaux tout au long du mois de mai et début juin 2023.

16. Varia

a. Réserve d'eau en cas d'incendie majeur ;

Considérant les nombreux feux de forêts sur le territoire du Québec et que la municipalité souhaite avoir un plan établi avec le service incendie en cas de feux majeurs ;

Considérant qu'une analyse doit être faite concernant des bornes sèches ainsi que des lacs à dispositions du service incendie ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert, **appuyée** par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la formation d'un comité formé de Mesdames Francine Talbot et Hélène Côté Lambert et Messieurs Paul Olsen et Richard Blais qui analysera les diverses possibilités afin d'équiper et/ou préparer le territoire de la municipalité de La Patrie dans l'éventualité où le territoire subirai des feux de forêts majeurs et afin que celle-ci puisse voir les possibilités de points d'eau et d'installation de bornes sèches.

2023-06-283 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xlvi}**

17. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière, **appuyé** par Monsieur Richard Blais le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 464 364.24 \$, Référence aux numéros de chèque 202300273 à 202300387 et référence aux chèques numéros 11743 à 11803 et les chèques numéros 202300171 à 202300240 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 502.80 \$.

2023-06-284 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

18. Rapport de la mairesse

La mairesse n'a aucun rapport pour le mois.

19. Période de questions

Aucune question provenant du public.

20.Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 25.

2023-06-285

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- i 2023-06-08 – Impression fait et mise à jour;
- ii 2023-06-08 – Directrice incendie a organisée la sortie;
- iii 2023-06-08 – Lettrage commandée;
- iv 2023-06-08 – Résolution envoyée à Directrice incendie ;
- v 2023-06-08 – Résolution envoyée Hampden;
- vi 2023-06-08 – Dépenses envoyées Directrice incendie ;
- vii 2023-06-08 – Inscription faite par DG pour les deux employés ;
- viii 2023-06-08 – Appeler enseigne bouffard pour confirmation pancarte;
- ix 2023-06-08 – Résolution envoyée directeur école;
- x 2023-06-08 – Annonce faite sur Facebook et affichage épicerie et caisse ;
- xi 2023-06-08 – Résolution envoyée à Lyne Journeau MRC;
- xii 2023-06-08 – Résolution envoyée courriel véronique beaumont MRC;
- xiii 2023-06-09 – Projet de bande envoyer acceptation soumission, acceptation travaux béton;
- xiv 2023-06-09 – Résolution envoyée propriétaire;
- xv 2023-06-09 – Résolution envoyée AFC des Appalaches par courriel ;
- xvi 2023-06-08 – Résolution envoyée aux personnes concernées courriel;
- xvii 2023-06-08 – Faire avis de motion pour règlement et affichage;
- xviii 2023-06-08 – Avis public faite et affichage;
- xix 2023-06-08 – Dépenses faite;
- xx 2023-06-08 – Résolution transmise ;
- xxi 2023-06-08 – Résolution envoyée à personne concernée ;
- xxii 2023-06-12 – Résolution mise dossier pour budget 2024 ;
- xxiii 2023-06-12 – Dépenses acceptée donnée au DG;
- xxiv 2023-06-12 – La publicité a été mise dans Bulletin municipal;
- xxv 2023-06-12 – Inscription de M. PO;
- xxvi 2023-06-12 – Résolution mise dans pochette élue ;
- xxvii 2023-06-12 – Résolution classée pochette élue;
- xxviii 2023-06-02 – Hélène et Johanne inscrite;
- xxix 2023-06-02 – Confirmation des personnes par courriel a CAJ;
- xxx 2023-06-02 – Confirmation par courriel que Hélène est inscrite;
- xxxi 2023-06-12 – Résolution classée dans pochette élu;
- xxxii 2023-06-12 – Résolution envoyée par courriel aux personnes concernées;
- xxxiii 2023-06-12 – Résolution transmise à la MRC du HSF;
- xxxiv 2023-06-12 – Résolution transmise à la MRC du HSF;
- xxxv 2023-06-12 – Résolution envoyée à Chantal Lacoursière;
- xxxvi 2023-06-02 – Inscription de Johanne AGA;
- xxxvii 2023-06-12 – Résolution prises en compte pour les vacances;
- xxxviii 2023-06-12 – Appui fait jaseur et mis réso dans pochette;
- xxxix 2023-06-12 -Résolution mise au calendrier et fait;
- xl 2023-06-12 – Lettre montée et envoyée par la poste;
- xli 2023-06-13 – Signature de contrat par DG et envoi par courriel;
- xlii 2023-06-13 – Affichage fait et mis dans cartable des demandes Dérogations;
- xliii 2023-06-12 – Résolution envoyée par courriel etc;
- xliv 2023-06-12 – Commande faite;
- xlv 2023-06-12 – Donner DG facture pour remb;
- xlvi 2023-06-12 – Envoyer résolution par courriel au chevaliers colomb;
- xlvii 2023-06-12 -Résolution envoyée aux membres du comité;